

COMMUNE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Plan Local d'urbanisme

Synthèse et Bilan de la Concertation

PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU ET SON CONTENU :

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal de Saint-Vincent de Tyrosse a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire communal en fixant les objectifs suivants :

- Conforter l'objectif de développement du centre-ville et mettre en place les outils nécessaires à une vraie dynamique de renouvellement urbain,
- En matière d'attractivité économique, mettre en place toutes les conditions aboutissant à un juste équilibre entre un centre-ville dynamique et une zone commerciale et artisanale à restructurer,
- Définir un maillage d'itinéraires cyclables,
- Prendre en compte les besoins et les problématiques en matière de stationnement,
- Prendre en compte les prescriptions du PLH en cours de révision à l'échelle de la CdC MACS,
- Prendre en compte les prescriptions du SCOT Maremne Adour Côte Sud,
- Intégrer les évolutions législatives (lois Grenelle, loi ALUR, loi AAAF, ...).

Les Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) ont fait l'objet d'un débat en Conseil Municipal le 29 novembre 2016, et s'articulent autour des axes suivants :

Orientation 1 : Urbanisme, Equipement et Habitat

Orientation 2 : Economie et Commerce

Orientation 3 : Transport, Mobilité, Communication numérique

Orientation 4 : Paysage, patrimoine, sport et loisirs, tourisme

Orientation 5 : Environnement, protection des espaces et continuités écologiques



Le territoire communal de Saint-Vincent de Tyrosse couvert par le Plan Local d'Urbanisme est divisé en zones urbaines (U), en zones à urbaniser (AU), en zone agricole (A) et en zones naturelles (N). Les différentes zones définies dans les Documents graphiques du règlement (zonage) et par le Règlement du PLU sont les suivantes :

Zones urbaines

- Zone UA : cœur de ville de Saint-Vincent de Tyrosse
 - dont le secteur UAa correspondant à la friche industrielle à revaloriser
 - dont le secteur UAf correspondant à la place du Foirail et à ses abords
 - dont le secteur UAn, secteurs aux abords de l'avenue nationale
- Zone UB : quartiers d'extension de la ville ancienne
- Zone UC : quartiers résidentiels pavillonnaires
- Zone UE : secteurs d'équipements publics et d'intérêt collectif
- Zone UY : secteur d'activités économiques et commerciales
 - dont le secteur UYd, secteur de la déchetterie
 - dont le secteur UYz, correspondant au secteur du Leclerc, inscrit en ZACOM au SCoT

Zones à urbaniser

- Zone ouverte à l'urbanisation : Zone 1AU : zones à urbaniser soumises aux Orientations d'aménagement et de Programmation
 - dont le secteur 1AUb à vocation à accueillir un tissu plus dense
 - dont le secteur 1AUc à vocation à accueillir des constructions de type pavillonnaire
- Zone fermée à l'urbanisation: Zone 2AU : zone de développement futur de l'urbanisation dont l'ouverture sera conditionnée par une modification du PLU
 - dont le secteur 2AUL, secteur à vocation d'accueil d'activités de loisirs-tourisme

Zones et secteurs agricoles

- Zone A : espaces protégés pour l'exploitation et les implantations agricoles

Zones et secteurs naturels et forestiers

- Zone N : espaces naturels de la commune
 - dont le secteur Ng, secteur destiné à l'accueil des gens du voyage,
 - dont le secteur NI, secteur à la coulée verte du ruisseau du Moulin de Lamothe,
 - dont le secteur Nm, secteurs destiné aux sites de loisirs de motocross et à la piste de modélisme
 - dont le secteur Np, secteur tampon de 100 mètres autour des lagunes, zones humides et espèces végétales protégées recensées sur la commune



LES MODALITES DE CONCERTATION PREVUES :

Par délibération du 22 septembre 2015, le Conseil Municipal de Saint-Vincent de Tyrosse a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire communal en fixant les modalités de concertation suivantes :

- Organisation de deux réunions publiques,
- Organisation de réunion(s) thématique(s),
- Information régulière par le biais du site Internet de la Commune et du bulletin municipal,
- Mise à disposition du public d'un registre pour y consigner les observations,
- Mise en place de panneaux d'exposition.

LES MODALITES DE CONCERTATION EFFECTUEES ET SON CONTENU :

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC :

- Publication dans la Presse locale
- Article dans le Sud-ouest du 22 septembre 2015
- Article dans le Sud-ouest du 5 mars 2016
- Informations dans Tyrosse magazine - l'Almanach 2015 de la commune
- Informations dans Tyrosse magazine - l'Almanach 2016 de la commune
- Informations dans le bulletin municipal de mars-avril 2016
- Informations dans le bulletin municipal dans l'été 2016
- Article dans le Sud-ouest du 14 novembre 2016
- Article dans le Sud-ouest du 14 décembre 2016
- Article dans le Sud-ouest du 10 janvier 2017
- Article dans le Sud-ouest du 13 janvier 2017

- Annonces des étapes, des réunions publiques et documents consultables :
 - sur les panneaux lumineux de la mairie
 - sur le site internet de la commune
 - sur le facebook de la commune
 - au service urbanisme

- Mise à disposition au service urbanisme, sur le site internet :
 - Expositions de panneaux informatifs portant sur : la procédure d'élaboration du PLU, le diagnostic socio-économique, paysager et l'état initial de l'environnement, le PADD, et le projet de zonage.
 - Mise à disposition de documents pouvant être consultés au fur et à mesure de la procédure
 - Annonces des étapes et des réunions publiques

LES SUPPORTS DE CONCERTATION A LA DISPOSITION DU PUBLIC

- Mise à disposition d'un registre permettant de consigner les observations du public aux heures habituelles d'ouverture
- Réunion publique du 10 janvier 2017 portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD
- Réunion publique du 16 mai 2017 portant sur le projet de PLU de Saint-Vincent de Tyrosse

Identifiant unique*: 040-244000865-20170627-20170627D05B-DE

Envoyé en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:17

Reçu en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:18

Affiché le 10/07/2017 - 16:18



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (ALEP)

LA CONCERTATION AVEC LES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Les personnes publiques associées qui ont souhaité être consultées au cours de la procédure ont été invitées aux réunions suivantes :

- Réunion portant sur le projet de PLU de Saint-Vincent de Tyrosse le 16 mai 2017

UTILISATION PAR LE PUBLIC DES MOYENS MIS A DISPOSITION

- Courriers reçus en mairie depuis la prescription
- Contributions écrites sur le registre de concertation



SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Révision du PLU

Réunion d'examen conjoint du projet de PLU de Saint-Vincent-de-Tyrosse avec les Personnes Publiques Associées le 16 Mai 2017

Procès-verbal

Présents :

M. BRIFFAUD (adjoint), Mme CHUSSEAU (adjoint), M. BOUE (adjoint), Mme LIVRY (Créham), Mme DEPIERRIS (BKM), M. ELISSALDE (DST), Mme DE ELIZONDO (service urbanisme), Mme HOULLIER (Conseil Départemental), Mme DASSE (Chambre d'agriculture), C. RAFFESTIN (Cdc MACS).

Excusés :

Mme APHATIE (maire), M. VIVES (DDTM), Conseil régional, Chambre des métiers

Ordre du jour :

Réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques associées dans le cadre de la révision du PLU.



Remarques et points de discussion:

- Discussion sur la méthode de délimitation des zones agricoles (zones A) du PLU :
 - méthode établie à partir des documents fournis par la Chambre d'Agriculture (notamment plans d'épandage) et la connaissance du terrain par les élus
- Remarque sur les attentes de la CDPENAF concernant les possibilités de construction d'annexes et d'extensions pour les constructions existantes en zones A et N :
 - se reporter sur le guide méthodologique diffusé par la CDPENAF pour l'écriture réglementaire
- Débat sur la période d'analyse de la Consommation des ENAF et les avis de la DDTM 40 :
 - Analyse réalisée à partir de la photo aérienne existante au moment de l'établissement du diagnostic et du PADD afin de fixer les orientations de projet, notamment pour les objectifs de modération de la consommation de l'espace du PADD
 - La consommation des ENAF 2002-2012 constitue une référence en terme de consommation annuelle passée à comparer avec la consommation annuelle prévue dans le PLU
 - Question sur une éventuelle distinction entre consommation des espaces naturels et consommation des espaces forestiers
- Remarque sur la zone 2AUL : la vocation loisir-tourisme se rapproche de la vocation économique
- Remarque sur la vigilance à avoir sur le bilan de la concertation
- Débat sur l'avis de la DREAL lors de l'examen au cas de soumettre le PLU de Saint-Vincent-de-Tyrosse à évaluation environnementale
- Pas de remarque du Conseil Départemental qui attire toutefois la vigilance de la commune pour favoriser tout projet d'amélioration de la fluidité sur la RD810
- Pas de remarque de la Chambre d'Agriculture qui attire toutefois la vigilance de la commune sur les demandes CDPENAF pour la réglementation en zone A et N, et sur la compatibilité avec le SCOT notamment en terme de consommation de l'espace

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES ET SUITES DONNEES DANS LE PROJET DE PLU ARRETE****Tableau récapitulatif des demandes (courrier ou registre de concertation) et des réponses données dans le projet de PLU arrêté en vue de tirer le bilan de la concertation**

Date de la demande	Nom du propriétaire	Parcelles cadastrées concernées	Objet de la demande	Suites décidées
16/01/2017	SCI DE LICATET - M LAFITTE	AB 0061 et 0081	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AB 0061 classée en zone N du PLU Parcelle AB 0081 classée en zone N du PLU
12/01/2017	Mme CASTETS	AB 0149 et 0152	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AB 0149 classée en zone 2AU du PLU Parcelle 0152 classée en zone 2AU, N et NI
15/11/2016	M JOBBE DUVAL	BE 0007	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle BE 0007 classée en zone N du PLU
04/10/2016	Mme PEYROT	AW 0087 et 0088	Demande d'inversion de zonage entre la parcelle AW 0087 et AW 0088	Inversion de zonage réalisée, Parcelle AW 0087 classée en zone UY du PLU Parcelle AW 0088 classée en zone UC du PLU
22/08/2016	SCI DE NORTHONS	AL 0164	Maintien en zone constructible	Parcelle AL 0164 classée en zone UC du PLU
14/06/2016 +20/11/2015	M BESSON	AK 0003	Demande de classement d'un lot en zone constructible	Intégration de la partie sud est de la parcelle AK 0003 en zone UC du PLU, le reste de la parcelle est en zone NI du PLU
09/06/2016	Mme DE CHASSEY (née EVAINE)	AP 0146	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AP 0146 classée en zone 2AU du PLU
17/05/2016	M HUMAYOU	AI 0228 et 0230	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AI 0228 classée en zone NI du PLU Parcelle AI 0230 classée en zone NI du PLU
17/05/2016	M HUMAYOU	AI 0227 et 0229	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AI 0227 classée en zone NI du PLU Parcelle AI 0229 classée en zone NI du PLU
22/04/2016	M IRIGOIN	AP 0005, 0010 et 0011	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AP 0010 classée en zone N du PLU Parcelle AP 0011 classée en zone N du PLU Parcelle AP 0005 classée en zone NI du PLU
15/03/2016	M LAVIELLE	AH 0006 et 0014	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AH 0006 classée en zone N du PLU Parcelle AH 0014 classée en zone N du PLU
11/12/2015	M Mme METGE	AH 0170	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AH 0170 classée en zone NI du PLU
25/09/2015	M Mme MAUPIN	AH 0169	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AH 0169 classée en zone N du PLU
24/08/2015	Mme NYUL GRASSET	BO 0019	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle BO 0019 classée en zone N du PLU
23/06/2016	M OTAEGUI - Mme JAUREGUI	AA 0034, 0035, 0036, 0037 et 0039	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : AN 0034 et 0035, AN 0036, 0037 et 0039 en zone N du PLU
08/06/2016 + 15/07/2015	M DUMONT	AA 0077	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AA 0077 classée en zone N du PLU
12/06/2015	Mme JAUREGUIBERRY	BL 0034	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle BL 0034 classée en zone N du PLU
11/02/2015	M PARGADE	AX 0002 et 0064	Demande de classement en zone constructible	Intégration de la parcelle AX 0002 et AX 0064 en zone 1AUb du PLU
24/11/2014	Mme TOUYA	AY 024 et AL 0114	Demande de classement en zone constructible	Intégration de la partie Sud de la parcelle AL 0114 en zone 1AUc et le reste de la parcelle est classé en zone NI du PLU Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AY 0024 classée en zone NI du PLU
21/11/2014	GOSSET GRAINVILLE	AP 0093 et 0146	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AP 0093 et AP 00146 classées en zone 2AU du PLU
17/03/2014	M VETTOREL	AN 0006	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AN 0006 classée en zone NI du PLU
05/07/2013	M GRECIET	BC 0022	Demande de classement en zone constructible	Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle BC 0022 classée en zone N du PLU
	M PODENCE	BO 0066 et 0068		Maintien de l'inconstructibilité : Parcelle AI 0068 et BO 0066 classée en zone N du PLU

Sudouest du 22 septembre 2015

Un Conseil municipal de rentrée chargé

Le Conseil municipal de Saint-Vincent-de-Tyrosse se réunit ce soir à 19 heures.

Parmi les points à l'ordre du jour : cessation de fonctions d'une adjointe suite à retrait de ses délégations ; fixation du nombre d'adjoints ; élection d'adjoints ; représentants à Macs et autres syndicats ou organismes ; indemnités des élus ; nombre et composition des commissions municipales ; prescription de la révision du PLU ; institution de la taxe sur les friches commerciales ; abrogation de l'exonération de deux ans de la taxe sur le foncier bâti ; mise aux normes bâtiments et espaces publics personnes à mobilité réduite ; enquête d'utilité publique élargissement 2x3 voies A63 ; recomposition du conseil communautaire en lien avec les élections municipales de Seignosse. L'ordre du jour complet est affiché en mairie.

Ch. L.

Sudouest du 5 mars 2016

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Un patrimoine trop lourd à entretenir

Une douzaine de Tyrossais assistait à la réunion du Conseil municipal, mercredi. Certes, les comptes de gestion et administratifs 2015 à l'ordre du jour n'étaient pas bien attractifs, cependant les élus de l'opposition se sont employés à animer les échanges et faire parler les chiffres.

L'ensemble des comptes 2015 a été approuvé par le Conseil avec deux abstentions d'Unis pour Tyrosse. Lors du vote par chapitre, ces derniers ont voté contre les lignes concernant les emprunts et la dette. Les comptes administratifs font état en 2015 d'une dépense réelle totale de 8 738 551 euros, soit 1 681 167 euros par section investissement et 7 057 384 euros en fonctionnement.

Les travaux et investissements ont fait l'objet de questions de l'opposition, parfois restées sans réponse. Ainsi, suite à une demande concernant les travaux réellement effectués en régie, une liste exhaustive sera prochainement remise aux élus. Unis pour Tyrosse note une baisse de 68 746 euros sur les travaux d'entretien effectués par les services municipaux. « Ceci tend à démontrer que l'entretien du patrimoine n'est plus désormais une priorité pour la municipalité », déplore Serge Lesbats. À cela, l'adjoint aux finances, Pascal Briffaud, répond : « Notre patrimoine est surdimensionné par rapport à notre capacité d'entretien. Nous n'avons plus les moyens d'entretenir les bâtiments municipaux. »

500 euros pour Kendji

Dans ces économies sur l'entretien et l'investissement, Unis pour Tyrosse voit se profiler dans les années à venir « la cession du patrimoine parce que trop lourd à entretenir, le transfert de travaux à des entrepri-



La commune pourra-t-elle continuer d'entretenir son patrimoine ? PHOTO ARCHIVES L.C.

ses du secteur privé et à terme, la réduction du personnel ». Pour l'adjoint aux finances la priorité est aujourd'hui à la diminution de la dette. « Ces comptes confirment notre engagement, notre feuille de route conduit à une moyenne d'endettement par habitant à nouveau admissible », assure-t-il.

Les Citoyens en action ont glissé une note festive dans les colonnes de chiffres en interrogeant sur la somme perçue par la commune pour le concert de Kendji. Le contrat prévoit en effet le reversement par la production de 5 % des bénéfices. Or, à ce jour, la Ville a perçu 500 euros (pour 3 950 entrées) et demande des comptes détaillés.

Pascal Briffaud compte bien obtenir un retour, mais il n'en dresse pas moins d'ores et déjà un bilan positif de cette soirée. « Elle nous a permis de jauger la capacité des arènes dans les conditions de sécurité requises. Nous avons obtenu de la production un tarif attractif. La billetterie a rapporté 2 000 euros à l'office de tourisme du Pays tyrossais... L'impact du spectacle de Kendji a eu des répercussions très positives sur toute la fête. »

Chantal Larrère

AU FIL DES DOSSIERS

RESTAURANT SCOLAIRE : suite à une réunion, le 21 janvier, à l'école des arènes, le projet de self-service est abandonné. Une étude est lancée sur l'amélioration de l'existant.

COÛT DES TAP : 296,09 € soit 105,52 € par an et par enfant à la charge de la commune pour une durée hebdomadaire de 4 heures à 4 h 30.

HAMEAU DU PLOUGUIT : l'ensemble des espaces communs du lotissement est intégré dans le domaine communal.

URBANISME : la Ville garde le droit des sols (pas de transfert à Macs) et préserve ainsi un emploi au service urbanisme. Les intéressés continueront à être reçus en mairie. La révision du PLU commence avec la mise en place des comités de pilotage lundi. Le maire souhaite associer le maximum de Tyrossais à la révision du PLU qui trace le Tyrosse des 15 à 20 années à venir, et fera des propositions en ce sens prochainement.

TAFTA : la commune s'est déclarée Hors Tafta. Un accord de principe a été donné pour apposer en entrée de ville des panneaux signalétiques, dont les Citoyens en action.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VOLONTÉ, ATTRACTIVITÉ, PROSPÉRITÉ...



⑦ ÉCONOMIE
La Commune de Tyrosse ne se contente pas d'avoir des atouts. Ses élus jouent le jeu à fond pour favoriser son développement et ainsi créer des richesses à partager. Nicole Chusseau, Adjointe à l'action économique participe à ce succès et s'en explique.

QUELS SONT LES RESSORTS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR UNE COMMUNE COMME TYROSSE ET À QUOI LE MESURE-T-ON ?

Nicole Chusseau : Le dynamisme économique d'une collectivité et son attractivité s'apprécient à travers plusieurs critères. Parmi les plus significatifs, les spécialistes retiennent les suivants : l'évolution de sa population, l'arrivée de nouveaux commerçants et chefs d'entreprises, ou encore la politique volontariste de la commune pour favoriser son expansion. Si l'on s'en tient à ces différents critères, notre Ville de Saint-Vincent de Tyrosse peut légitimement faire preuve d'optimisme.

DE QUELS OUTILS DISPOSEZ-VOUS POUR ACCOMPAGNER CE DÉVELOPPEMENT ?

N.C. : Pour l'aménagement du territoire et la création de nouvelles opportunités de développement, nous irons au bout du PLU communal même si depuis le 1^{er} janvier nous sommes passés au PLUI. Notre PLU est en chantier avec une finalité :

favoriser la création de nouvelles implantations commerciales, tout en conservant à Tyrosse son aspect village où il fait bon vivre.

QUELLES ACTIONS MENEZ-VOUS POUR ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DE TYROSSE ?

N.C. : Le succès économique nécessite du temps et de l'énergie.

Une étude de circulation est actuellement en cours et va nous permettre de prendre les bonnes décisions, notamment sur la réflexion du contournement de Tyrosse en profitant de l'élargissement de l'A63 (moins de poids lourds sur la route, forcément appréciable) tout en maintenant un passage indispensable à l'activité commerciale. Saint-Vincent-de-Tyrosse ne doit pas son développement à son seul positionnement géographique. La circulation en centre-ville de 18 000 véhicules/jour et 21 000 en période estivale est très importante. En revanche, elle témoigne de l'attractivité à notre territoire et constitue un atout pour attirer de nouveaux commerces. Pour preuve, les nombreuses demandes de ter-

raîns pour des implantations de moyennes surfaces, sont étudiées avec attention, car le but essentiel de l'équipe municipale est le maintien de l'équilibre entre l'offre et la demande.

PARVENEZ-VOUS À INFLECTIR CERTAINES DÉCISIONS ?

N.C. : Oui, un projet vieux de cinq ans va enfin se concrétiser, et tout le monde s'en réjouit, c'est la mise en place d'une signalétique dynamique de la zone de Casablanca et de Terreblanche. Elle va redonner un nouveau visage à notre zone artisanale.

QU'EN EST-IL DU COMMERCE DU CENTRE-VILLE ?

N.C. : Nous sommes ravis car le tissu commercial tyrossais se renouvelle avec une belle régularité. Pour preuve, en 2015 ce sont 16 nouveaux commerçants qui sont venus améliorer l'offre à Tyrosse, bien entendu il en découle aussi pour beaucoup du dynamisme retrouvé de l'association ACAT animée par un bureau entreprenant que préside Michaël Chauvet.

A noter également que la redynamisation du commerce en centre-ville passe aussi et surtout par la réfection de la Place du Poirail, dont l'étude en cours doit aboutir cette année.

UN MOT CONCERNANT L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ?

N.C. : Le dernier recensement démontre que le nombre des Tyrossais augmente (le seuil des 8 000 habitants a été franchi) et la pyramide des âges va dans le bon sens. En 2015, 36 demandes de permis ont été déposées dont une vingtaine de nouvelles habitations.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'ÉVOLUTION DE TYROSSE ?

N.C. : Comme celle d'une commune résidentielle. Nous avons l'avantage d'être à 12 kms de la côte, 25 kms de Bayonne et de Dax. Aussi, bon nombre de futurs acquéreurs souhaiteraient venir sur notre commune. Les promoteurs percevant notre territoire comme très attractif, plusieurs d'entre eux lancent en 2016 des opérations immobilières d'envergure. Ce sera notamment le cas sur le terrain Dodon (quartier Plaisance) et sur l'emplacement de la Villa Mirasol (avenue Côte d'Argent). Des résidences aux prestations de qualité vont sortir de terre à ces deux emplacements. Je ne crains pas d'endosser mon costume de négociatrice pour défendre au mieux les intérêts de la commune et les possibilités de constructions.

NOUVEAUX COMMERÇANTS 2015

GERANT	ADRESSE	ACTIVITÉ
JMJ ROSE Murielle	21 avenue Nationale	Magasin de chaussures
SPORT CONCEPT DAMIEN Christophe	avenue de Terreblanche	Formation et coaching
AUX DELICES DES PAINS BOURDET Jean-François	153 route de Bordeaux	Boulangerie
C.SIDOUX PUECH Christina	67 avenue Nationale	Objets de décoration - jouets
OXVOEN CREDIT ATTARD Gérard	112 avenue Nationale	Régularisation de crédits
CARMIN IMMOBILIER HIRIBARREN Daniel	86 avenue Nationale	Agence immobilière - changement de propriétaire
ENERGIES THERIAUX SYSTEM LUCY Laurence	14 rue des Bœufs 247 de Terreblanche	Installation d'équipements thermiques
LE BELHARRA CHARPENTIER Stéphane	1500 route de Bordeaux	Restaurant - pizzeria
CHT'PLAISIR PARMENTIER Nicole	22 avenue Nationale	Magasin de vêtements - de chaussures
LE PAIN QUI CHANTE TSCHAMBSER Olivier et Séverine	120 route de Bayonne	Boulangerie - changement de propriétaire
LE CENTRAL CORTIER Thierry	48 avenue Nationale	Fruits pressés
LANOËS ANIMAL NUTRITION THIVANT Philippe	3 bis rue des métiers	Vente aliments et accessoires pour animaux de compagnie
DUVICQ Nadine	104 avenue Nationale	Décoration, agencement d'architectes
AU MARCHÉ DU PRIMEUR DONNEFORT Marjorie	14 rue de Casablanca	Primeur - changement de propriétaire
ALTUMIS LEBAIL Vincent	34 rue de l'entreprise	Matériaux pour entreprises
ELODY COIFFURE BUSSAC Elodie	80 avenue Nationale	Salon de coiffure - changement de propriétaire

AVRIL



UN PLU TRANSPARENT

15 DE CE MOIS, c'est la date butoir donnée aux Tyrossais pour s'inscrire au Comité consultatif créé pour garantir la transparence de la procédure de révision du PLU. Des Tyrossais se sont manifestés et tous ont pu participer aux réunions organisées tout au long de l'année.



RÉVISION DU PLU : LA PHASE DE CONCERTATION EST OUVERTE

L'équipe municipale a fait le choix de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision permet de l'actualiser au regard des évolutions législatives, et de moderniser ce document qui traduit notre vision de la commune pour les 20 prochaines années. Afin d'associer un maximum d'administrés, les élus ont mis en place un comité consultatif pour recueillir remarques et avis. Ce comité sera découpé en trois ateliers à thème :

- Atelier Habitat
- Atelier Économie Commerces
- Atelier Environnement

Pour y participer manifestez-vous auprès du service urbanisme de la ville (05 58 77 46 39) avant le 15 avril 2016.

Selon le nombre de volontaires, un tirage au sort pourra être organisé afin de désigner les personnes participant au comité consultatif.

CES PROJET QUI VONT CHANGER TYROSSE

URBANISME La révision du PLU doit faciliter le développement du centre ville et la maîtrise du foncier va ouvrir la voie à une nouvelle urbanisation cohérente avec l'aménagement voulu de notre territoire.

L'étude de circulation touche à sa fin, le plan de circulation et de stationnement terminé va permettre d'élaborer une vision à 2030 sur la situation des différents trafics. Les préconisations de cette étude, adossées aux requêtes des riverains collectées durant les réunions publiques, vont permettre de prioriser les actions.





*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Conseil municipal : débats sous tension

En préambule à la séance du Conseil municipal, jeudi, Gérald Albano est revenu sur des paroles jugées indignes, prononcées par le maire à l'encontre de Régis Dubus. « Lors du dernier Conseil, vous avez traité Régis Dubus de délateur, ajoutant qu'il aurait vendu du beurre aux Allemands pendant la guerre. Votre fonction ne vous autorise pas de tels propos en séance publique. Nous vous demandons, ce soir, d'exprimer des excuses publiques envers notre colistier, Régis Dubus. » Essuyant un refus du maire, Gérald Albano a ajouté : « Nous prenons note. Les citoyens tyrossais et vous-même entendrez parler de ce dossier rapidement. » S'en est suivie, entre les deux clans, une tension palpable tout au long de la séance.

Suite aux démissions de Serge Lesbats et Marielle Labertit (lire « Sud Ouest » de jeudi dernier), deux nouveaux élus d'opposition ont été installés : Fusilha Destenabe et Joffrey Romain. Ce dernier a rejoint le groupe de Tyrosse Citoyens en action (CeA).

La commune dans vingt ans

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été présenté aux conseillers par le cabinet chargé de l'étude. Le débat inscrit à l'ordre du jour, sur les orientations générales du PADD n'en fut pas vraiment un, le maire répondant le plus souvent laconiquement aux questions de CeA, émises par Régis Dubus, membre de la commission urbanisme. Parmi les objectifs visés par le PADD, notons le développement du centre-ville en équilibre avec une zone commerciale et artisanale restructurée, les pistes cyclables, le stationnement...

Le PADD, qui fait partie du PLU (Plan local d'urbanisme), est un document d'importance pour la commune. Il en dessine les contours dans une perspective de quinze à vingt ans (1).

Le dossier sur la qualité de l'eau de consommation s'est ajouté à l'ordre du jour, avec une question écrite de CeA. D'accord, il y a de petits soucis,



Le projet d'aménagement de la ville devra trouver l'équilibre entre un centre-ville développé dynamisé et une zone commerciale et artisanale restructurée. PHOTO ARCHIVES ISABELLE LOUVER

AU FIL DES DOSSIERS

Le chantier du **SKATEPARK** est ouvert à côté du gymnase de la voie Romaine, pour une durée de trois mois. Budget : 176 400 euros.

Un budget annexe a été ouvert pour le **LOTISSEMENT LES GENÈTS**. Il comprendra trois lots pour de jeunes familles, primo accédantes à la propriété.

qui ont été pris en compte par le Sibva (Syndicat intercommunal basse vallée de l'Adour) », a rassuré Marie Apathie, avant de laisser la parole à Francis Boué, l'adjoint à l'environnement, représentant la commune au syndicat : « Il ne peut y avoir l'ombre d'un doute sur la qualité du service rendu par le Sibva, a-t-il assuré. Le syndicat n'est pas resté inactif, mais sans doute n'avons-nous pas bien communiqué ou expliqué. » L'adjoint s'est voulu rassurant et a conclu son propos en citant l'ARS (Agence régionale de santé) : « L'eau peut être distribuée et consommée sans risque pour la santé. »

Rappelons qu'un taux anormalement élevé de pesticides a été relevé dans l'eau distribuée par le Sibva (lire « Sud Ouest » du 24 octobre, « Landes : des pesticides dans l'eau du robinet »). Malgré ce taux largement supérieur aux normes qu'elle impose,

l'ARS assure l'eau propre à la consommation. Face à cela, Patrick Boué a fait part d'une demande de dérogation déposée en 2014 par le Sibva, restée sans suite. L'élu a fait état, au crédit du Sibva, de plusieurs actions menées dès 2013 : curatives (nouvelle usine de traitement pour 2017) ou de protection de la ressource (inscription du champ captant d'Orist dans le cadre des accords de Grenelle, projet de plan d'actions sur les secteurs d'alimentation les plus vulnérables, projet Baurist avec les agriculteurs visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires...).

Les dates des fêtes

Aucun désaccord, en revanche, autour des dates des fêtes. La demande du Comité d'un retour en troisième semaine de juillet a reçu une forte adhésion, au-delà du Conseil : associations, cafetiers restaurateurs, commission taurine. Marie Apathie a admis que la proposition de changement qu'elle soutenait n'a pas porté ses fruits. Force est de reconnaître, aussi, le contexte 2016 particulier, au lendemain de l'attentat de Nice. Les fêtes 2017 se dérouleront du 20 au 23 juillet 2017.

Chantal Larrière

(1) « Sud Ouest » reviendra prochainement en détail sur le sujet.



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

Le projet Cœur de ville se précise

Une modification du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune est en cours. Parallèlement, un PLUI (intercommunal) sera arrêté fin 2019. Le PLUI vise à mutualiser l'ingénierie en matière d'urbanisme, cependant le maire reste compétent en matière d'autorisations d'urbanisme sur sa commune. La réflexion autour du PLU, menée à mi-mandat, a conduit « Sud Ouest » à interroger le maire sur l'avancement de son projet Cœur de ville. « Ce nouveau PLU dessine Tyrosse à l'horizon 2030, avec une volonté de redynamisation. Des espaces de vie, stationnement et habitations vont être créés ou réaménagés dès ces trois ans de mandat. »

L'Espace Plaisance, un ensemble résidentiel et de stationnement.

La dernière étude de circulation a mis en évidence le problème des voitures tampons sur la place Plaisance et la surface occupée par le marché couvert vétuste. Le Carré Plaisance, en construction sur la parcelle vendue par la Ville à Bouygues, résulte de la volonté de ramener des habitants en centre-ville. Un espace urbain va être aménagé, comprenant 70 places de stationnement et un espace vert. La démolition du marché couvert, prévue en 2018, permettra la création d'un parking.

Un foirail redessiné et élargi.

Après consultation, le maître d'œuvre a été choisi. Les travaux devaient débuter en septembre 2017. Le projet prévoit un nouveau marché couvert et ouvert. La place et les voies de circulation seront réalisées sans dénivelé, la fermeture ponctuelle des voies offrant ainsi l'élargissement maximum de l'espace. Deux rangées de stationnement sont prévues. « Nous espérons ainsi redynamiser le foirail. Ce projet



La place du Foirail se redessine, sans les platanes, sans dénivelés, avec un nouveau marché couvert et ouvert. PHOTO CH.L.

devrait inciter les propriétaires privés à bouger et attirer de nouveaux venus », explique Marie Apathie, qui fait état de deux projets privés sérieux en cours, à l'emplacement de l'ancien magasin Bricorama et sur le secteur en friche des anciens Beyneix et Codéc.

Une salle polyvalente à Tourren. Le maire promet une salle polyvalente, pour les lotos, mariages, vide-greniers, mais pas les spectacles ni expositions.

« Sur la communauté de communes, il existe plusieurs salles de spectacle. Notre cinéma offre 250 places. Remplissons d'abord l'existant, plaçons-nous dans la complémentarité, plutôt que dans la compétition. Pour les expositions, nous avons la Halle aux grains. » Cette salle sera construite à Tourren, sur la route d'Angresse. « Le projet s'inscrit sur le mandat, mais a été retardé par la nécessité de travaux aux arènes. »

Une plaine des sports étendue.

Les courts de tennis à Tourren sont appelés à disparaître. Trois courts ex-

térieurs et deux couverts verront le jour fin 2017, à Burry, sur l'emplacement de l'ancien terrain de foot (aujourd'hui utilisé pour le rugby). Dans un premier temps, un troisième terrain de rugby sera mis en service, lors du premier trimestre 2017, derrière les deux existants. Le skatepark, voisin du gymnase de la voie romaine, sera livré en janvier prochain.

Les arènes en réfection. L'état des arènes exige des travaux de réfection sur la structure (infiltrations...) et des mises aux normes (handicap, eaux, places assises...). De même, vont être revus les équipements sanitaires intérieurs et extérieurs.

1200 nouveaux logements. La zone classée de l'église fait l'objet d'une incitation à la réhabilitation en partenariat avec Soliha (Solidaires pour l'habitat). Par ailleurs, le PLU prévoit sur la commune la construction 1200 logements à l'horizon 2030, soit un rythme de 90 par an.

Chantal Larrère

SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE

PLU : réunion publique. Une réunion publique est organisée dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU), aujourd'hui, à 19 heures, dans la salle du Conseil municipal. Le bureau d'études en charge de la révision (le Creham) présentera le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui définit les orientations générales de la Ville en matière d'aménagement, d'équipement, d'habitat, d'environnement, de déplacement ou d'économie. Il constitue un élément clé du PLU, qui définit et traduit l'évolution de la ville pour dix-quinze ans. Un registre d'observations est ouvert, afin de recueillir les avis des administrés sur la révision du PLU (service urbanisme, 8, avenue de la Côte d'Argent, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h 45 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30).

Sudouest.fr du 13 janvier 2017

Le PLU est entré en phase de concertation

A LA UNE / SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE / Publié le 13/01/2017 à 3h39 par Chantal Larrère.

S'ABONNER À PARTIR DE 1€



COMMENTAIRES SUSPENDUS



▲ La réunion publique de présentation PADD s'est déroulée mardi, en mairie. ©PHOTO CH. L.

Une vingtaine de Tyrossais a assisté, mardi, à la réunion publique de présentation du PADD (projet d'aménagement et de développement durables) dans le cadre de la révision du PLU (plan local d'urbanisme). La phase actuelle de concertation publique vise à offrir à chacun la possibilité de s'informer et d'exprimer ses observations. Ainsi, sont proposés des réunions, panneaux informatifs de synthèse (hall mairie) et registre, ouvert en mairie. Une enquête publique sera ultérieurement ouverte.

Identifiant unique*: 040-244000865-20170627-20170627D05B-DE

Envoyé en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:17

Reçu en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:18

Affiché le 10/07/2017 - 16:18



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (et.PI)

Après la présentation par le Creham (bureau d'études) du PADD – qui définit les orientations générales de la ville en matière d'aménagement, d'équipement, d'habitat, d'environnement, de déplacement ou d'économie –, la parole a été donnée à l'assistance. Les interventions ont essentiellement concerné le domaine de la communication. Il fut question de l'arrivée de la fibre optique, inscrite au budget de Macs (Communauté de communes Marenne Adour Côte sud). Force est de constater qu'à ce jour, seule la mairie est équipée, que l'accès est encore compliqué et coûteux pour les entreprises et qu'aucune date ne peut être encore avancée pour le particulier.

Les liaisons douces suscitent l'intérêt, en particulier les pistes cyclables, attendues par les Tyrossais. Le retard est déploré dans ce dossier, qui incombe pour partie à la Ville et pour partie à la Communauté de communes.

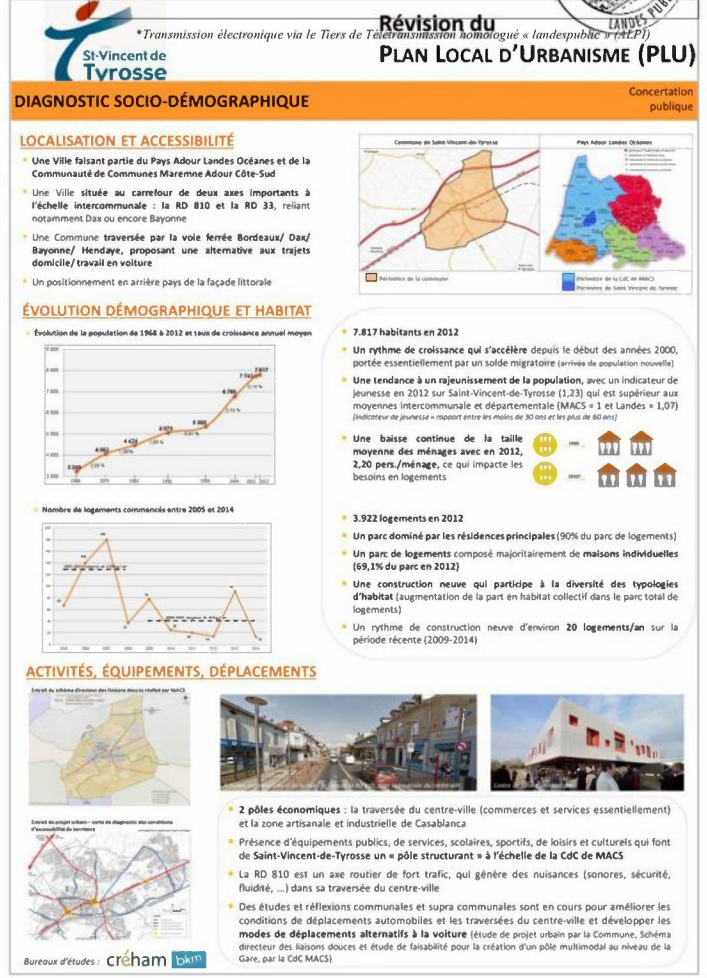
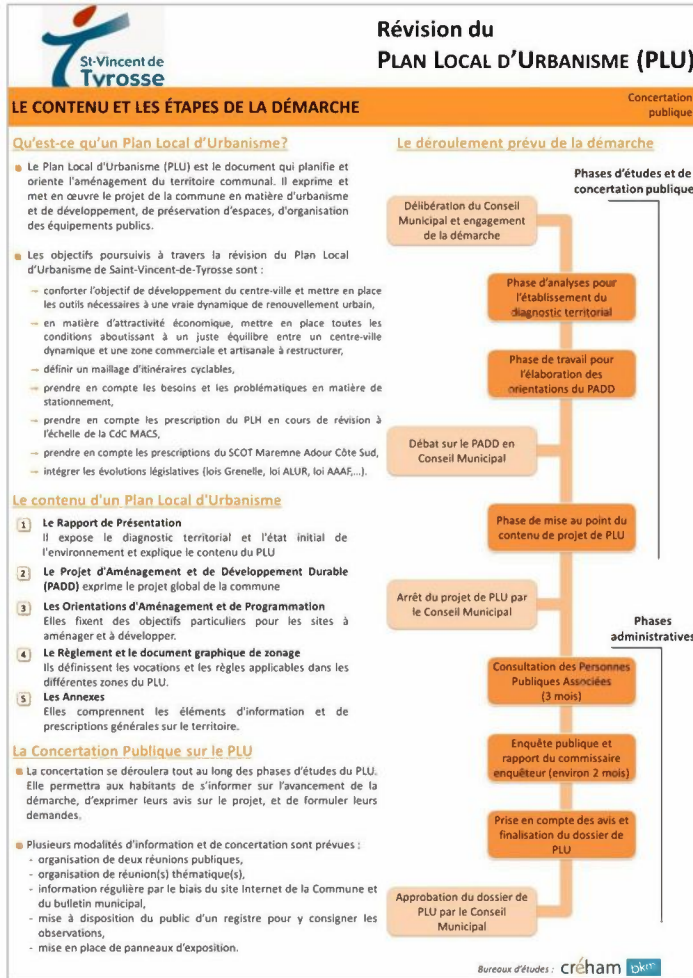
90 % des trottoirs à refaire

Il fut question, aussi, de l'état des rues. Les travaux seront entrepris après l'achèvement du séparatif des eaux pluviales. Notons que les travaux de voirie incombent à parts égales (50 %) à la Ville et à Macs. Les trottoirs, en revanche, sont à la charge de la commune : « 90 % sont à refaire », déclare le maire. Concernant les problèmes de circulation dans l'agglomération (voies d'accès ou de contournement), une nouvelle étude a été lancée par le Département, dont les résultats seront connus en juin prochain. Le dossier est donc en attente.

Pour toutes les questions en matière d'urbanisme qui touchent au domaine de compétence de Macs, Marie Apathie a conclu en invitant les intéressés à assister aux réunions organisées par Macs autour du PLUI et PADDI (intercommunaux), dont l'une se déroulera à Saint-Vincent-de-Tyrosse le 9 février.



Exposition de panneaux informatifs dans le hall de la Mairie de Saint-Vincent de Tyrosse



Identifiant unique*: 040-244000865-20170627-20170627D05B-DE

Envoyé en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:17

Reçu en Préfecture, le 10/07/2017 - 16:18

Affiché le 10/07/2017 - 16:18



*Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué « landespublic » (AEP)

